

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 18-2020**

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2020

Construction d'un réseau de télécommunication à fibre optique FTTH

Travaux sur le domaine public

Crédit demandé CHF 2'800'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des travaux et des services industriels,
M. M. Zolliker, Conseiller municipal
- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, Syndic

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Réseaux de télécommunication : enjeux et tendances	3
3. Réseaux de télécommunication à Pully : rappel historique et contexte	6
4. Swiss4net : présentation.....	6
5. Contrat : principes	7
6. Construction du réseau	8
7. Eléments financiers	9
8. Planification des travaux.....	11
9. Synthèse des enjeux et opportunités	11
10. Développement durable.....	12
11. Communication	12
12. Programme de législature.....	13
13. Conclusions.....	13

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit de CHF 2'800'000.00 TTC afin de financer les travaux sur le domaine public nécessaires au déploiement, d'ici 2025 environ, d'un réseau de télécommunication à fibre optique de type FTTH (pour *fiber to the home*), ouvert à la concurrence entre fournisseurs de services et couvrant l'entier du territoire communal.

Ce projet a pour objectif de raccorder gratuitement chaque foyer et entreprise de Pully à un réseau à fibre optique performant en permettant à chacune et chacun de choisir librement son opérateur d'accès internet. Le réseau FTTH répondra aux exigences de l'Office fédéral de la communication (ci-après OFCOM) concernant l'ouverture des réseaux de télécommunication à la libre concurrence entre opérateurs. Il permettra à notre Commune de rattraper le retard pris dans le développement de ce type d'infrastructure.

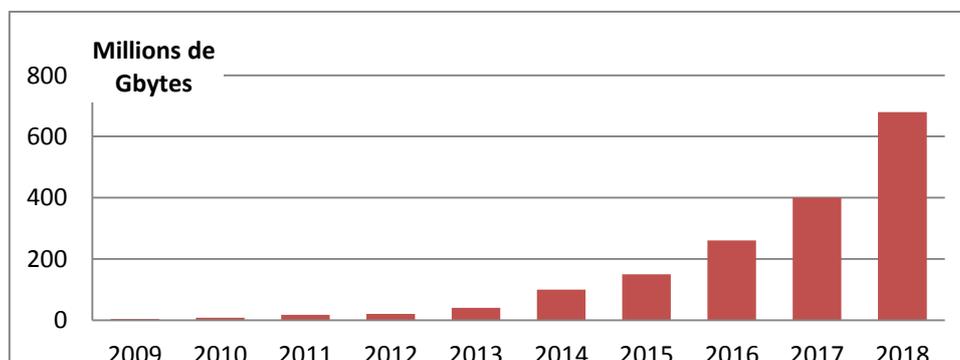
Ce réseau sera entièrement financé, construit et exploité par la société suisse Swiss4net. Cependant, pour le tirage des fibres optiques, la Ville de Pully mettra à disposition les réserves de tubes dont elle dispose sous le domaine public au travers de son réseau d'électricité, et le complétera là où cette disponibilité fait défaut.

Le crédit demandé est destiné à financer les travaux de génie civil nécessaires à la pose des canalisations manquantes, soit environ 4 km. Il couvre également les études de détail du projet, la conduite des travaux, ainsi que le relevé et la saisie des données au cours des 4 ans que durera le déploiement du réseau.

2. Réseaux de télécommunication : enjeux et tendances

Le développement fulgurant qu'ont connu les technologies numériques ces dernières décennies fait qu'elles occupent désormais un rôle central dans notre économie et notre société. Aujourd'hui, disposer d'une connexion à internet fiable et performante figure au rang de nos besoins fondamentaux, au même titre que l'accès à l'électricité, à l'eau potable ou à l'assainissement.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution en Suisse des volumes de données échangées sur internet entre 2009 et 2018. La croissance est exponentielle et tous les spécialistes de la branche s'accordent sur un point : la courbe n'est pas près de fléchir.



Volume de données échangées sur internet en Suisse, 2009-2018 (source : OFCOM).

Alimentée actuellement par le streaming vidéo (Netflix consomme à lui seul, selon les estimations, entre 20 et 40 % de la bande passante mondiale), la consommation sera nourrie demain par d'autres facteurs, comme l'augmentation de la résolution des écrans (technologie 4K, 8K, etc.) ou la progression annoncée du jeu vidéo en streaming.

Disposer d'une connexion à internet performante et fiable est devenu ces dernières années un élément vital pour bon nombre d'entreprises, petites ou grandes. La crise sanitaire en cours a également mis en lumière l'importance d'une connexion efficace à domicile pour satisfaire les besoins simultanés de télétravail et d'accès à internet dans de bonnes conditions pour l'ensemble des membres d'un ménage.

Pour soutenir cette croissance continue, un impératif : équiper le territoire d'infrastructures de télécommunication performantes permettant de transporter et d'échanger instantanément de grandes quantités de données entre, d'un côté, les fournisseurs de services et, de l'autre, les particuliers et les entreprises.

A ce jour, aucune technologie ne surpasse la fibre optique (cf. illustration ci-dessous) dans sa capacité à transporter de grandes quantités d'informations sur de grandes distances et à offrir des débits symétriques (mêmes performances pour le trafic entrant et descendant).

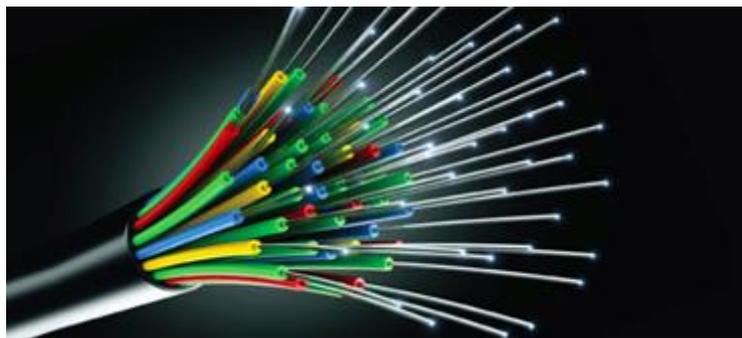
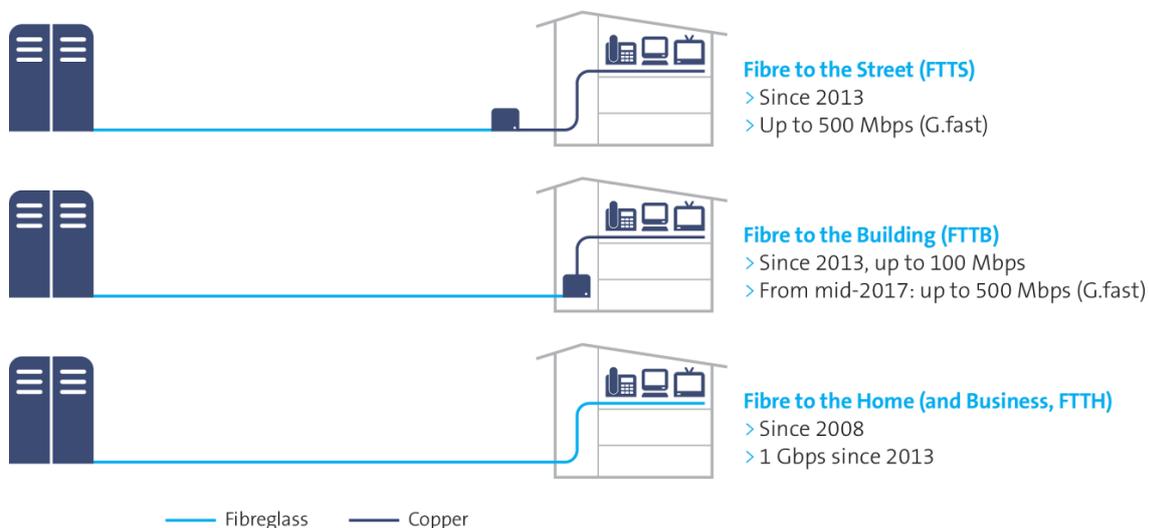


Illustration d'un câble à fibre optique. Les câbles de dernière génération comptent jusqu'à 1'200 fibres pour un diamètre de seulement 2 cm.

Plus dense est le réseau de fibre optique, plus performant est le réseau. De même, comme l'illustre le schéma ci-dessous, qui compare différentes architectures de réseaux, plus loin va la fibre depuis le central jusqu'au consommateur, plus rapide est la connexion.

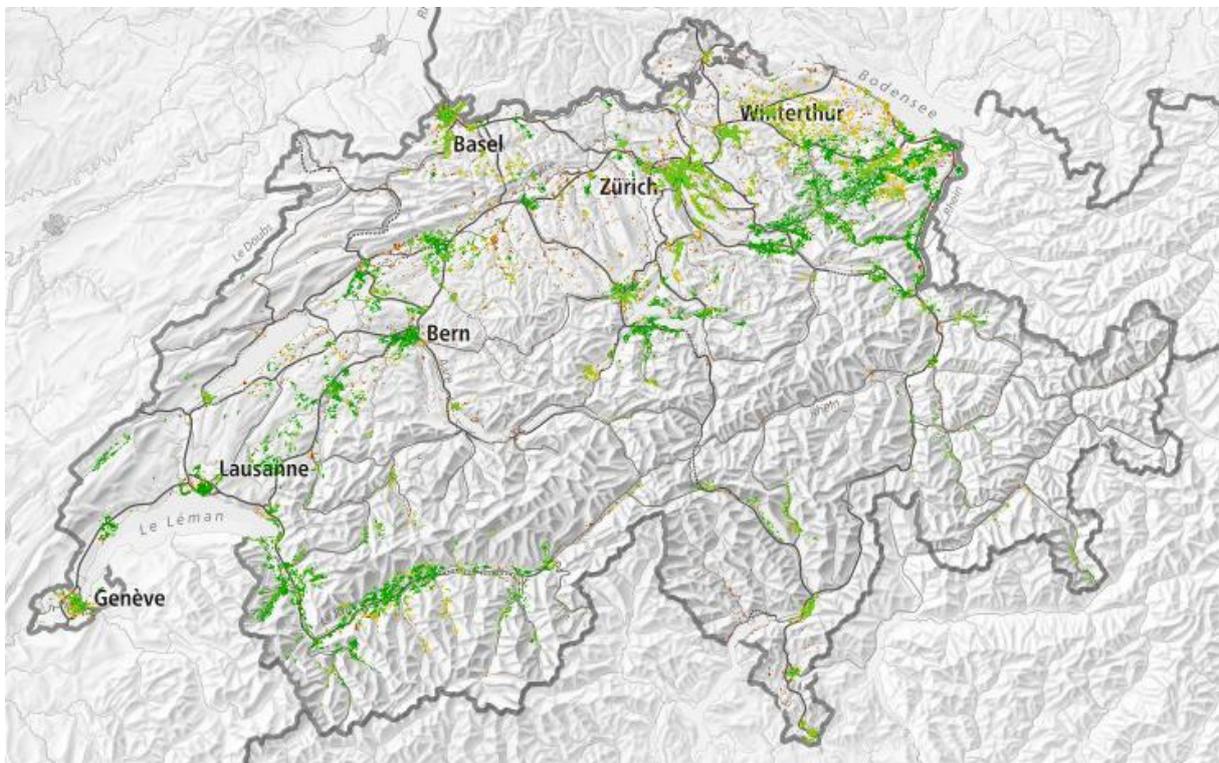


Architectures des réseaux de télécommunication à fibre optique (source : Swisscom).

Les réseaux où la fibre s'arrête dans la rue (réseaux FTTS pour *fiber to the street*) ou ceux où la fibre n'est déployée que jusqu'au bâtiment (réseaux FTTB pour *fiber to the building*) ne sont pas aussi performants que les réseaux où la fibre va jusque dans chaque appartement ou bureau (FTTH pour *fiber to the home*). Ils offrent notamment des débits sortants très faibles pourtant indispensables pour le télétravail et les entreprises. A relever au passage que les réseaux sans fil, tels que le réseau 5G, dépendent eux-mêmes directement de la qualité et de la densité du réseau de fibre optique, puisque chaque antenne y est directement reliée.

Aujourd'hui à Pully, Swisscom et UPC exploitent chacun un réseau de type FTTS. Swisscom a déployé le sien entre 2015 et 2019 au prix d'un effort soutenu. Si un réseau FTTS suffit aujourd'hui pour couvrir les besoins non professionnels d'une bonne partie de la clientèle, il ne permet pas de répondre aux besoins d'un usage professionnel (télétravail et raccordement des entreprises). Les spécialistes s'accordent à penser que tous les réseaux en Suisse devront finir par se transformer en réseaux FTTH pour supporter la demande de demain. Autre point sur lequel les acteurs du marché sont d'accord : les réseaux sans fil, tels que la 5G, ne remplaceront jamais les réseaux filaires, pour la raison évoquée ci-dessus (les réseaux sans fil dépendent eux-mêmes du réseau physique), mais aussi parce qu'une connexion FTTH individuelle surpassera toujours la capacité et la fiabilité de n'importe quelle autre technologie, qu'elle soit physique ou sans fil. A cela s'ajoute toute la polémique de santé publique autour de la 5G qui bloque ou retarde son développement.

Un territoire qui n'est pas équipé d'un réseau FTTH (cf. carte ci-dessous) présente aujourd'hui des désavantages très concrets, puisque des offres intéressantes de grands acteurs n'y sont pas proposées. C'est le cas par exemple de l'offre internet de Salt, qui est très compétitive mais indisponible à Pully, faute de réseau FTTH.



Territoires couverts par un réseau de type FTTH ou FTTB (en vert) : les réseaux les mieux équipés se situent dans les zones urbaines (source : Confédération).

3. Réseaux de télécommunication à Pully : rappel historique et contexte

Depuis qu'elle a vendu en 2001 à la société qui deviendra d'abord Cablecom, puis UPC, le réseau de télécommunication qu'elle avait construit dans les années 1980 et 1990, la Ville de Pully ne possède ni n'exploite de réseau de télécommunication public.

Conséquence de ce choix ? Les infrastructures et services de télécommunication dont la population de Pully a bénéficié au début des années 2000 n'ont que peu évolué, alors même que les besoins en matière de télécommunication, avec l'explosion d'internet, de la haute définition, de la vidéo à la demande, etc. ne faisaient qu'accroître la dépendance de la population à des infrastructures de premier ordre.

Au tournant des années 2010, pendant que Swisscom construisait des réseaux FTTH dans certaines grandes villes de Suisse, seul ou en partenariat avec les services industriels locaux, notamment à Lausanne, une partie importante de la population pulliérane n'avait toujours pas accès aux offres tv de l'opérateur national, à cause d'un réseau cuivre vétuste et d'autres équipements que l'opérateur national tardait à adapter sur notre territoire.

Au fil du temps, en comparaison nationale, l'offre sur notre territoire s'est peu à peu dégradée, ne correspondant plus aux besoins d'une part croissante de la population. Les doléances de clients insatisfaits des services de leur fournisseur (palette d'offres restreinte, débits insuffisants, service à la clientèle insatisfaisant, etc.) ont commencé alors à remonter jusqu'à la Municipalité, avec toujours plus d'insistance.

A plusieurs reprises, la Municipalité s'est interrogée sur les actions qu'elle pourrait entreprendre afin d'améliorer cette situation et satisfaire la demande de sa population et de ses entreprises.

La construction d'un réseau FTTH ouvert à la concurrence, en partenariat avec un grand acteur télécom, paraissait une bonne solution. Toutefois, les deux tentatives que Pully a menées dans ce sens, en 2009 puis en 2015, ont échoué (cf. notamment la communication au Conseil communal N° 20-2015 du 10 décembre 2015).

Il faudra alors attendre l'été 2019 et la proposition de la société Swiss4net, à l'origine du projet présenté ici, pour qu'une nouvelle piste intéressante refasse surface.

4. Swiss4net : présentation

Basée à Zoug, la société Swiss4net a pour but de financer en Suisse la construction de réseaux internet à haut débit, en partenariat avec les villes ou les services industriels locaux. C'est ce qu'elle a déjà fait à Baden, Chiasso ou Ascona, où des réseaux fibrés desservant 100 % des foyers ont été déployés ou, dans le cas d'Ascona, sont en cours de déploiement. Construits selon une architecture FTTH ouverte conforme aux exigences de l'OFCOM, ils permettent aux habitants et aux entreprises de ces trois villes de bénéficier de services à haut débit qui ne se limitent plus aux offres de Swisscom et d'UPC mais s'étendent à celles d'une gamme pour ainsi dire infinie de prestataires, qu'ils soient grands et internationaux (Salt, Sunrise, etc.) ou petits et locaux.

Swiss4net est actuellement en discussion avec plusieurs dizaines de villes en Suisse pour y développer des réseaux FTTH. En Suisse romande, Pully a fait partie des premières villes approchées. Selon les informations dont dispose la Municipalité, les discussions avancent favorablement avec d'autres localités romandes.

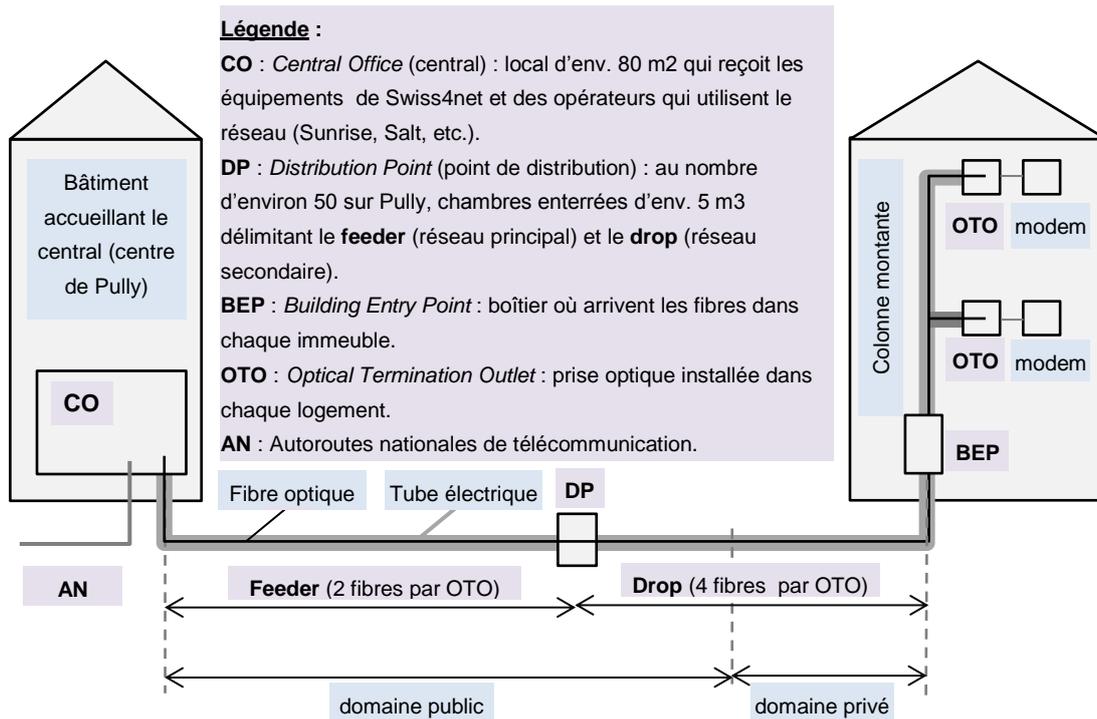
Swiss4net n'est elle-même ni opérateur, ni fournisseur de services. La société tire ses revenus de la location de ses fibres à ces derniers, comme UPC, Sunrise ou Salt. Dans les communes où elle investit, la société se charge d'à peu près tout : construction des centraux, tirage des fibres, raccordement des abonnés, gestion et maintenance des équipements, etc. A une exception importante près toutefois, qui explique pourquoi cette société cherche une collaboration avec les acteurs indigènes : en contrepartie d'une rémunération financière, Swiss4net cherche, sur le domaine public, à utiliser au mieux les capacités des infrastructures des services industriels (en clair : les espaces disponibles dans les nappes de tubes du réseau d'électricité) pour y tirer ses fibres optiques.

C'est sur ce principe simple – le droit d'utiliser les infrastructures publiques du réseau électrique en échange d'une indemnité financière et de l'obligation de déployer un réseau FTTH ouvert et couvrant l'entier du territoire – que la Municipalité et Swiss4net ont abouti à un accord à la fin de l'été 2020. Sous réserve de l'obtention des crédits nécessaires au financement des infrastructures manquantes indispensables au déploiement de ce réseau sur le domaine public, objet du présent préavis, la construction de ce réseau pourrait démarrer en 2021, pour une durée totale d'environ 4 ans.

5. Contrat : principes

Conformément à l'accord convenu entre Swiss4net et la Municipalité, le réseau FTTH que Swiss4net s'engage à construire respecte une architecture dite « 4 fibres point à point », conforme aux exigences imposées par l'OFCOM pour les réseaux dits *ouverts*, i.e. ouverts à la concurrence entre fournisseurs de services.

Suivant l'architecture décrite dans le schéma ci-dessous, chacun des 12'000 logements, locaux, etc. que compte Pully recevra 4 fibres optiques, dont 2 seront reliées sans interruption jusqu'à un unique central, situé au centre de Pully. Les 2 fibres restantes, qui pourraient un jour être louées ou vendues à un tiers, ne sont tirées que jusqu'aux points de distribution de quartier car on suppose que ce dernier préférera utiliser sa propre infrastructure pour rejoindre ces emplacements.



Architecture du réseau FTTH proposé : chaque appartement ou bureau (OTO) est relié directement au central au moyen de 2 fibres et même 4 fibres jusqu'au DP (Source : Pully).

Le système « point à point » implique le tirage d'un nombre de fibres très important (environ 50'000 pour couvrir le territoire de Pully), mais assure une très grande facilité de gestion une fois les fibres déployées, par exemple lorsqu'un abonné change de fournisseur.

L'accord prévoit par ailleurs que Swiss4net tirera dans chaque bâtiment raccordé une fibre qu'elle réservera à la Ville de Pully pour son propre usage. Ce développement pourrait s'avérer très intéressant à long terme pour Pully, en lien notamment avec le déploiement des futurs compteurs intelligents, lesquels devront équiper obligatoirement 80 % au moins des foyers d'ici 2027, conformément à la nouvelle Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Ce nouveau réseau réduira les besoins d'extension futurs du réseau informatique communal géré par le service informatique communal et le complètera avantageusement.

Le droit que Pully accordera à Swiss4net d'utiliser ses infrastructures pour exploiter un réseau FTTH ouvert sera exclusif. Les canalisations souterraines de Pully continueront néanmoins de pouvoir être utilisées par Pully pour ses propres besoins, par des tiers qui ne concurrenceront pas Swiss4net, et bien sûr par UPC, dont l'essentiel du réseau passe dans les conduits que Pully a posés dans les années 1970 à 1990.

Le droit d'utilisation sera établi pour une durée de 30 ans. Au terme de cette période, les parties pourront prolonger le contrat ou choisir d'y mettre fin. Pully disposera alors d'un droit d'emption pour le rachat des équipements de Swiss4net.

6. Construction du réseau

La faisabilité de la construction du réseau FTTH a fait l'objet d'une étude pilotée et financée par Swiss4net entre les mois de janvier et juin 2020, laquelle a été vérifiée et amendée par la Municipalité avec l'appui d'un mandataire spécialisé. L'étude de faisabilité, qui servira de référence pour la construction du réseau, a permis d'estimer l'ampleur des travaux de génie

civil qui seront à entreprendre sur le domaine public pour poser les tubes manquants. Les résultats ont été positifs, dans la mesure où ils ont montré que les travaux dont la réalisation incombera à la Ville de Pully, bien qu'importants, le sont moins qu'attendu. En effet, sur le domaine public, ce sont environ 4 km linéaires de fouilles, voire moins, qui devront être creusés pour compléter le réseau de conduits manquants.

La construction du réseau, réalisée par lots, devrait prendre au total environ 4 ans. Elle sera précédée par une phase dite « d'acquisition », d'environ 4 mois, durant laquelle Swiss4net établira les contacts et signera les contrats avec les propriétaires fonciers pour valider le raccordement de leurs immeubles au nouveau réseau.

7. Eléments financiers

A l'exception de la pose des tubes sur le domaine public, la société Swiss4net prendra à sa charge la construction complète du réseau FTTH (construction du central, tirage des fibres, construction des infrastructures manquantes sur le domaine privé, réalisation de la colonne montante dans les immeubles et pose des prises dans les foyers et entreprises). C'est également Swiss4net qui exploitera et entretiendra le réseau à ses frais une fois celui-ci construit. Aucune participation du propriétaire ni du locataire ne sera demandée. Font exception les cas où le propriétaire s'opposerait d'abord à la démarche mais finirait par demander une connexion au réseau de Swiss4net après la phase de déploiement initiale ; une participation aux frais de raccordement lui serait alors demandée par Swiss4net.

Selon l'accord convenu entre la Municipalité et Swiss4net, la Commune n'a pour sa part qu'à lui mettre à disposition les infrastructures nécessaires au tirage des fibres sur le domaine public. Les investissements de la Commune se concentrent ainsi sur trois postes de charge :

- **La construction des capacités manquantes pour le tirage des fibres sur le domaine public (travaux de génie civil).** Selon les résultats de l'étude de faisabilité, ce sont environ 4 km de fouilles qui devront être creusés pour poser les tubes manquants. A environ CHF 500.00 par mètre linéaire de fouille, le montant des travaux de génie civil s'élèvera donc à CHF 2'000'000.00 environ. Une clause importante du contrat entre Swiss4net et la Municipalité prévoit que c'est Swiss4net qui prendra à sa charge tout dépassement éventuel de cette somme, qui est donc à comprendre comme un plafond. Les prestations nécessaires à la conduite de ces travaux de génie civil (projet, appels d'offres, conduite des travaux), évaluées à environ 500 h, seront assurées par du personnel interne.
- **L'élaboration du projet de détail et la conduite des travaux de construction du réseau, en accompagnement de la société Swiss4net.** Ce centre de charge comprend la validation du tracé des fibres, la vérification des disponibilités des tubes sur le terrain, le contrôle des travaux de génie civil et de tirage des fibres sur le terrain, les adaptations des tracés, etc. Ce travail important, nécessaire à la protection des infrastructures du service électrique de Pully et à la sécurité des travaux qui seront menés, représentera un effort d'environ 5 h par jour durant les 4 ans de déploiement, soit environ 4'000 h au total.
- **Le relevé et la saisie des données.** Ce centre de charge comprend le relevé sur le terrain des tubes utilisés pour le tirage des fibres et la saisie des données dans le système d'information du territoire communal (SIGIP). Ce travail indispensable au maintien d'une base de données fiable, condition nécessaire à une exploitation sûre et efficace du réseau d'électricité, représentera également une masse de travail estimée à ce jour à environ 4'000 h sur la durée totale des travaux.

Outre un crédit de CHF 2'000'000.00 pour le financement des travaux de génie civil, la Municipalité propose ici au Conseil communal de lui allouer une somme de CHF 800'000.00 afin d'assurer la réalisation des prestations énumérées aux points 2 et 3 ci-dessus, dans la mesure où elles nécessitent la mobilisation de compétences ou de ressources dont la Commune ne dispose pas entièrement à ce jour. La façon dont Swiss4net et Pully s'organiseront pour assurer le déploiement du réseau n'est, à ce jour, pas connue dans le détail et ne sera réglée que durant la phase d'acquisition, début 2021. La Municipalité s'engage à étudier au cours de cette période les possibilités qui s'offriront à elle afin d'internaliser une partie de ces 8'000 h, en fonction des compétences et ressources en place dans les services concernés. La somme de CHF 800'000.00 demandée pour le financement de ces prestations est donc également à comprendre comme un plafond.

Le travail administratif que générera le déploiement du réseau (direction générale du projet, accompagnement des mesures de communication de Swiss4net, renseignement de la population, relations contractuelles avec Swiss4net, etc.), évalué à environ 500 h par an durant les 4 ans de déploiement sera, quant à lui, absorbé par le personnel en place.

Le tableau ci-dessous résume les coûts qui font l'objet de la présente demande de crédit.

Objet	CHF HT
Travaux de génie civil pour la construction des disponibilités manquantes sur le domaine public (environ 4'000 m)	2'000'000.00
Elaboration du projet détaillé, conduite des travaux, relevé et saisie des données	800'000.00
TOTAL	2'800'000.00

Résumé des coûts faisant l'objet de la présente demande de crédit

L'indemnité annuelle que percevra la Commune en échange de la mise à disposition de ses infrastructures sur le domaine public, calculée en partie en fonction du chiffre d'affaires que réalisera la société Swiss4net à Pully devrait, sur les 30 ans de la durée du contrat, compenser cet investissement de CHF 2'800'000.00. Sur le plan comptable, les charges et recettes du projet seront comptabilisées sur les comptes du service électrique, puisque ce sont les infrastructures de ce réseau qui seront utilisées pour le déploiement du réseau de Swiss4net. Etant donné que charges et recettes s'équilibreront, le projet n'induirait aucun changement des tarifs d'acheminement de l'électricité.

8. Planification des travaux

Le calendrier intentionnel du projet figure dans le tableau suivant.

Tâches	Délais
Préavis au Conseil communal - demande d'un crédit de CHF 2'800'000.00 HT	7 décembre 2020
Phase « d'acquisition » par Swiss4net (contact + contrat avec les propriétaires fonciers pour valider le raccordement de leurs immeubles au réseau) pour l'ensemble des lots (i.e. tout le territoire). En parallèle, élaboration du projet de détail + études, permis et construction du central	Janvier à avril 2021
Début des travaux du lot 1	Printemps 2021
Fin des travaux et mise en service complète du réseau	2025

9. Synthèse des enjeux et opportunités

L'arrivée de Swiss4net dans l'échiquier des télécommunications constitue certainement une bonne surprise et une belle opportunité pour Pully. Malgré les récentes améliorations que Swisscom et UPC ont apportées chacun à leur réseau, l'offre sur notre territoire reste relativement pauvre et peu performante en comparaison régionale. Aujourd'hui, il n'y a toujours aucun réseau FTTH à Pully, et les offres très attractives que de grands opérateurs comme Salt proposent dans les centres urbains importants ne sont pas accessibles à notre population.

Suivant l'accord proposé ici, l'investissement nécessaire du côté de Pully est relativement limité. Lorsqu'elle étudiait avec un autre opérateur la possibilité de construire avec lui un réseau FTTH en 2015, le montant des investissements estimés s'élevait à environ CHF 8 millions à charge de Pully.

A titre de comparaison encore, la Ville d'Yverdon a réalisé un déploiement FTTH en collaboration avec Swisscom durant les années 2015 à 2019. Même si le modèle économique n'est pas le même (Yverdon se positionne comme fournisseur de services), le coût de cette opération s'est élevé à CHF 15'085'000.00 pour 9'690 fibres raccordées jusqu'au logement (OTO) et 7'150 fibres raccordées uniquement jusqu'au bâtiment (BEP). Un crédit d'investissement complémentaire de CHF 2'000'000.00 a été demandé au Conseil communal pour 2'170 raccordements supplémentaires. (source : préavis au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains du 29 juin 2020 – PR20.14PR).

L'investissement proposé ici a l'avantage d'être plus contenu, mais aussi d'être plafonné, grâce à un montant maximal de CHF 2 millions négocié avec Swiss4net pour les frais de génie civil. Surtout, il est à mettre en balance avec les avantages très importants qu'apporterait la construction de ce réseau pour Pully et sa population :

- L'accès pour tous les habitants et entreprises de la Commune à une infrastructure de communication de pointe qui placerait Pully sur le même niveau d'équipement que les grands centres urbains, tels que Zürich, Bâle ou Genève.
- L'accès pour tous les habitants et entreprises de la Commune à une offre étendue de services télécom, tels que ceux de Sunrise ou de Salt, aujourd'hui indisponibles à Pully.

- Une augmentation de l'attractivité économique de la Ville de Pully.
- Une infrastructure pouvant répondre aux besoins de la Ville de Pully pour ses besoins propres (réseau fibre communal, *smart metering*, etc.).
- Possiblement, à terme, la présence d'un seul réseau de télécommunication à Pully, donc une simplification de la réalisation des chantiers et une diminution des nuisances dues aux travaux d'entretien, extension, modernisation, etc. sur le domaine public.

10. Développement durable

Au plan sociétal, ce projet est évalué positivement puisqu'il permettra à l'ensemble de la population et entreprises de Pully, sans frais et sans discrimination, de bénéficier d'un réseau de télécommunication ultra performant, ouvert à la concurrence.

Sur le plan économique, le projet est favorable dans la mesure où l'investissement auquel la Commune consent devrait au bout du compte être compensé par les indemnités perçues de Swiss4net pour la mise à disposition des infrastructures du réseau électrique. Surtout, la population et les entreprises de Pully auront accès à une palette bien plus étendue de prestations dans le domaine des télécommunications et, grâce au jeu de la concurrence, à des offres plus avantageuses qu'aujourd'hui. Enfin, la société Swiss4net établira une filiale locale qui sera domiciliée à Pully et générera des revenus fiscaux pour la Commune.

Sur le plan environnemental, le projet se distingue par le fait qu'il pourrait à terme favoriser l'émergence à Pully d'un seul et unique réseau de télécommunication. Ceci simplifiera les travaux de construction à Pully, limitant du même coup leurs nuisances et l'impact environnemental.

Finalement, les réseaux à fibre optique consomment 3 fois moins d'énergie que les réseaux traditionnels et 10 fois moins que les réseaux mobiles.

11. Communication

Parce qu'elle n'est elle-même pas un opérateur, mais qu'elle construit et exploite des réseaux à fibre optique pour des tiers, la société Swiss4net est inconnue du grand public, à plus forte raison en Suisse Romande, où elle n'a encore construit à ce jour aucun réseau.

Durant la phase d'acquisition, où il s'agira de convaincre un maximum de propriétaires fonciers de se raccorder au nouveau réseau, l'enjeu consistera pour Swiss4net à réussir à se faire entendre, à faire comprendre son statut particulier (ni Commune, ni fournisseur de services), tout en expliquant la légitimité qu'elle aura pour agir qui découle de l'engagement qu'elle a pris auprès de la Commune de raccorder l'ensemble des foyers et bureaux à son réseau FTTH.

Les actions de communication de Swiss4net, à qui incombera la responsabilité de la communication du projet, et de la Municipalité, qui lui apportera ponctuellement un soutien, seront étroitement coordonnées (Pully aura un droit de regard sur la communication de Swiss4net et inversement), afin d'assurer le meilleur succès possible au projet, tout particulièrement durant la phase d'acquisition. Entre autres actions, la Municipalité enverra un tout-ménage informant la population du lancement du projet au début de la phase d'acquisition et tiendra sur son site internet une page dédiée au projet comprenant notamment une foire aux questions (FAQ).

12. Programme de législature

Les travaux présentés dans le présent préavis répondent aux objectifs suivants du programme de législature de la Municipalité :

- « 4. Entretien et rénovation du patrimoine » - Disposer d'infrastructures et de bâtiments répondant aux exigences actuelles.

13. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 18-2020 du 14 octobre 2020,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de **CHF 2'800'000.00 TTC** destiné à couvrir les frais de construction sur le domaine public d'infrastructures nécessaires au déploiement d'un réseau à fibre optique FTTH (travaux de génie civil, élaboration du projet de détail, conduite des travaux, relevé et saisie des données), montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale.
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 octobre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen


Le secrétaire

Ph. Steiner